

Modalités d'accompagnement dans le cadre de la politique en faveur de la préservation des zones humides

Nature du projet	Maîtres d'ouvrage éligibles	Description	Taux d'aides maximum et plafond de subvention
Etudes	EPCI, Communes, associations, fondations reconnues d'utilité publique	Acquisition de connaissances, inventaire	jusqu'à 40 % Aide plafonnée à 20 000 €
		Élaboration d'un plan de gestion	
		Études préalables aux travaux de restauration ou d'aménagement	
		Études préalables à la mise en place d'une stratégie foncière (expertises, étude de faisabilité)	
Travaux	EPCI, Communes, associations, fondations reconnues d'utilité publique	Aménagement ou restauration (ex : mise en défens, restauration du fonctionnement hydraulique, restauration des habitats,...)	jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 30 000 €
Sensibilisation	EPCI, Communes, associations, fondations reconnues d'utilité publique	outils de sensibilisation et pédagogique (grand public et scolaires)	jusqu'à 30 % (si investissement uniquement) Aide plafonnée à 10 000 €
		informations sur site (ex : panneaux, sentiers d'interprétation, ...)	
Acquisitions foncières	EPCI, Communes, associations, fondations reconnues d'utilité publique	Acquisition de parcelles avec zones humides	taux variable en fonction des projets. Aide plafonnée à 20 000 €